



REGLEMENT

CONCOURS PHOTO 2022

"MON BIO'JARDIN"

Définition du concours :

L'objectif du concours est de mettre en lumière la biodiversité présente dans nos jardins, du plus petit insecte à la multitude d'espèces végétales observée.

Les lots seront transmis sur la page Facebook dédiée à l'évènement et sur demande au 02.48.72.57.32 à partir du 1er avril 2022.

Le premier prix du concours fera la couverture du programme 2023 de la Maison de Loire du Cher imprimé en 4000 exemplaires et diffusé dans toute la Région Centre Val de Loire.

Conditions de participation :

Ce concours est ouvert à tous, sans condition d'âge, et gratuitement.

Il est strictement réservé aux photographes amateurs.

Une seule participation par foyer sera possible (même adresse postale).

La participation implique que la photographie proposée soit une création originale et dans la thématique donnée: le jardin.

L'envoi postal ou le dépôt à l'accueil de la Maison de Loire du Cher des clichés est possible du 1er avril au 31 août 2022 inclus. Toutes photos transmises par un autre moyen que ceux indiqués dans le règlement ne seront acceptées par l'organisateur.

Les participants peuvent soumettre une seule photo en noir et blanc ou en couleur aux formats suivants : A5 (21*14,8), A4 (21*29,7) ou A3 (29,7*42).

La photo devra être présentée ou envoyée à la Maison de Loire sur un support rigide en vue de son exposition.

Au dos de la photo, le participant devra inscrire : Nom, prénom et lieu de prise de vue.

Toute personne présente sur le cliché aura au préalable donné son accord pour la diffusion de son image et son exploitation dans le cadre du concours et de l'exposition à la Maison de Loire du Cher.

Toute photographie contraire au règlement sera automatiquement éliminée.

Un exemplaire de la photo en format numérique d'une taille maximale de 5 Mo correspondant à celui reçu à la Maison de Loire sera à fournir par le participant pour figurer sur la page Facebook dédiée à l'évènement.

Déroulé du concours :

- Dépôt ou envoi des photographies sur support rigide : du 1^{er} avril au 31 août 2022 à la Maison de Loire du Cher. La version numérique de la photo devra être envoyée avant le 31 août 2022 à contact@maisondeloire18.fr.
- Exposition des photographies à la Maison de Loire et sur la page Facebook dédiée du concours du 09 au 21 septembre 2022. Le vote du grand public sera effectué soit lors du passage à l'exposition à la Maison de Loire soit sur la page Facebook dédiée.
- Résultat des votes et remise des prix le 22 septembre à la Maison de Loire du Cher.

Le participant consent à ce que sa photo soit déposée sur la page Facebook de l'évènement et exposé à la Maison de Loire sans aucune forme de rémunération durant la période du concours.

Formalités diverses :

La Maison de Loire apportera le plus grand soin à la conservation des photos, mais ne répond des risques en aucun cas. Aussi tout exposant qui dépose son œuvre dégage formellement la responsabilité de la Maison de Loire du Cher en cas de vol, détérioration, perte et ne pourra prétendre à quelconque indemnité. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au concours : erreur humaine, problème technique, technologique ou de quelque nature que ce soit.

La Maison de Loire du Cher ne saurait être tenue responsable si en cas de force majeure, ce concours devait être modifié ou annulé.

Les résultats des votes seront rendus publique sur le site internet de la Maison de Loire et sur la page Facebook de l'évènement.

**Pour toute demande merci de vous adresser directement
à la Maison de Loire au 02.48.72.57.32
ou sur contact@maisondeloire18.fr**

